

SALLANCHES (74) 17.11.2024

COMPTE RENDU D'ENQUETE



Paris - Les Halles
Siège
2, place Maurice Quentin
75039 Paris Cedex 01
+33 (0)1 44 76 75 00

Paris - Daumesnil
Direction du Transport Spatial
52, rue Jacques Hillairet
75612 Paris Cedex
+33 (0)1 80 97 71 11

Toulouse
Centre Spatial de Toulouse
18, avenue Édouard Belin
31401 Toulouse Cedex 9
+33 (0)5 61 27 31 31

Guyane
Centre Spatial Guyanais
BP 726
97387 Kourou Cedex
+594 (0)5 94 33 51 11

RCS Paris B 775 665 912
Siret 775 665 912 000 82
Code APE 731 Z
TVA FR 49 775 665 912
cnes.fr

1 – CONTEXTE

Durant la nuit du 16 au 17 novembre 2024, un habitant de SALLANCHES (74) voit un point rouge au sommet de la Tête du Colonney. Il pense qu'il s'agit de personnes qui éclairent le sommet avec des fumigènes comme il est coutume de la faire à la Saint-Jean.

Le point rouge se déplace ensuite le long de la crête côté Est, puis est remplacé par un point blanc qui se sépare en 3 points. Les 3 points prennent la direction de l'Est.

Le témoin remplit le jour-même un Questionnaire Terrestre (QT) et l'envoie par mail au GEIPAN. Un avis de réception lui est envoyé le 19 décembre.

2- DESCRIPTION DU CAS

Extrait du QT du témoin :

« Je vous décrit ce que j'ai vu

Au sommet de la Tête du Coloney j'ai vu un point rouge, j'ai cru que 'était des gens qui éclairaient le sommet comme il est coutume de la faire à la Saint Jean, avec des fumigènes.

Le point rouge s'est déplacé le long de la crête coté Est

Le point rouge a été remplacé par un point blanc qui s'est séparé en 3 points.

Les 3 points blanc ont pris la direction de l'Est. »

L'observation a été faite depuis le domicile du témoin, situé à Sallanches (74).

D'après les indications, le PAN était visible tout d'abord au sommet de la Tête du Colonney (2962 mètres), plus précisément depuis l'Aiguille de Varan (2544 mètres) avant de se déplacer le long de la ligne de crêtes, c'est-à-dire vers le Sud, avant de partir en direction de l'Est, vers Chamonix-Mont-Blanc (74).

Le témoin a pu confirmer par mail que le PAN s'est bien déplacé le long de la ligne de crêtes, et non juste au-dessus (visuellement dans le ciel) (Figures 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7).

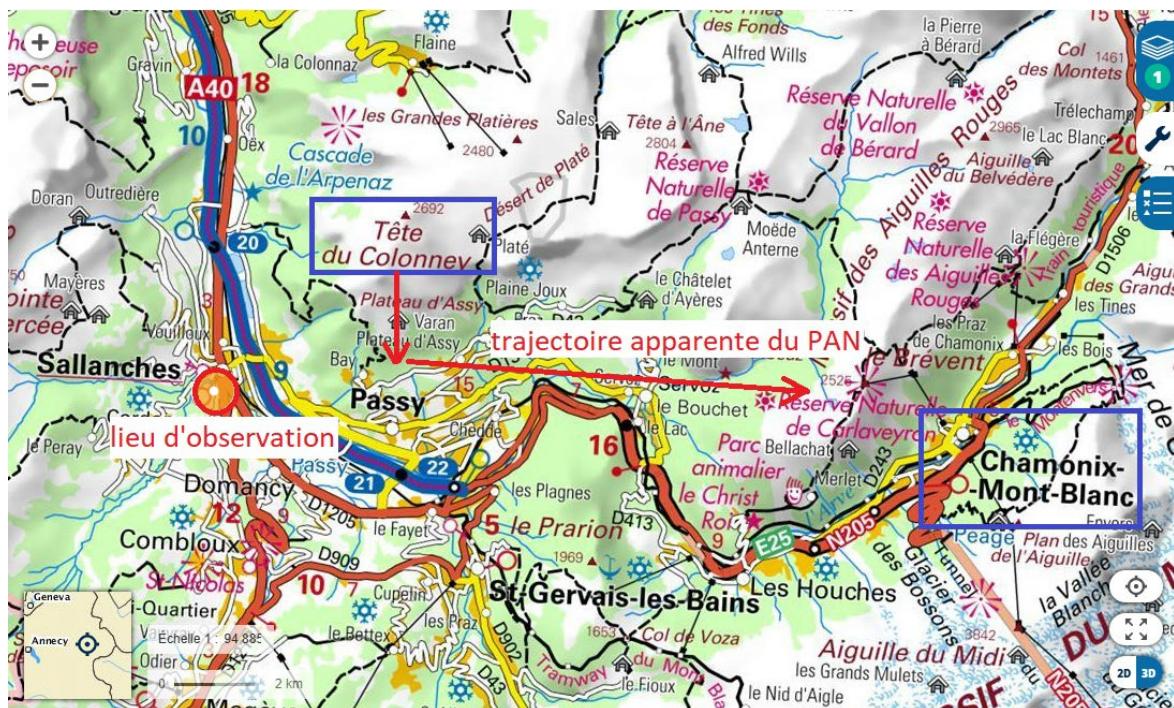


Figure 1 : reconstitution du lieu d'observation (image : Géoportail)

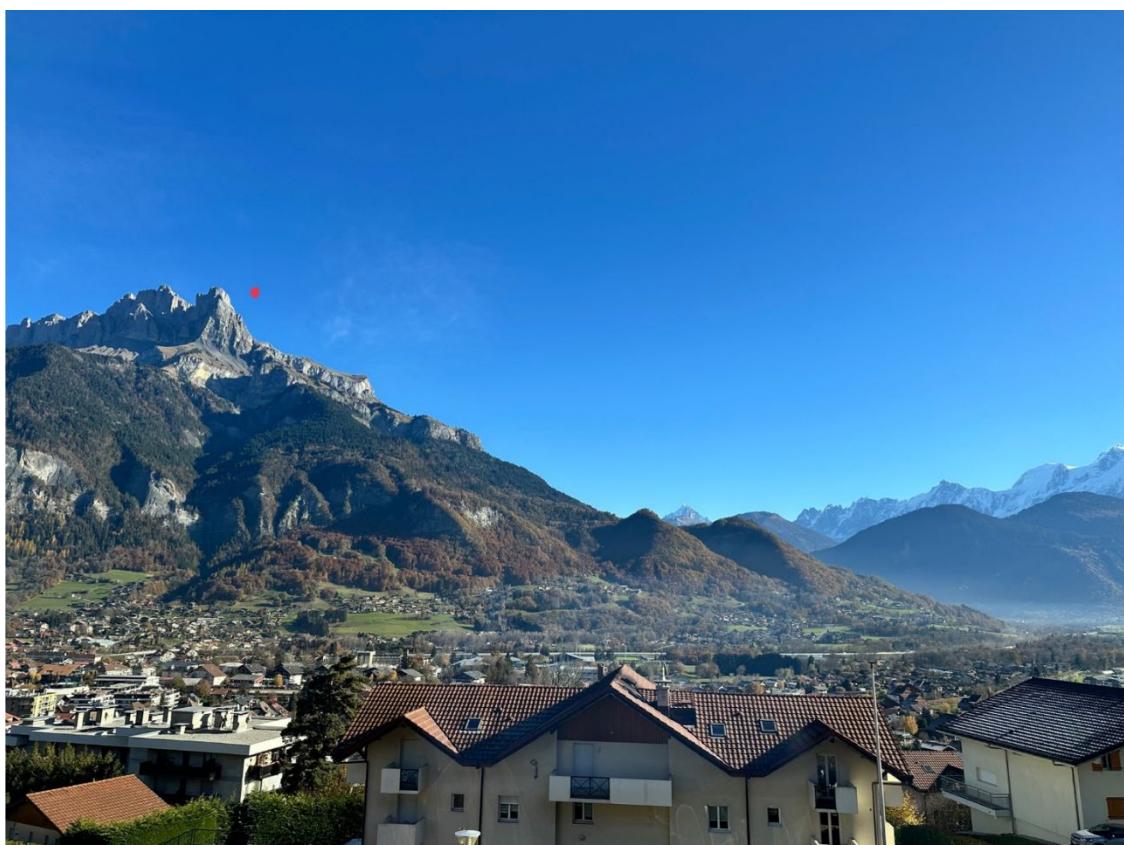


Figure 2 : reconstitution du lieu d'observation (image : témoin)

Direction Technique et Numérique
Direction Adjointe
Service GEIPAN
COMPTE RENDU D'ENQUETE
SALLANCHES (74) 17.11.2024
Non sensible

Réf : selon DTN_DA_GP-
2024.0012609
Date : 27/11/2025
Edition : 1, Révision : 0
Page : 4/26



Figure 3 : reconstitution du lieu d'observation (image : témoin)



Figure 4 : reconstitution du lieu d'observation (image : témoin)

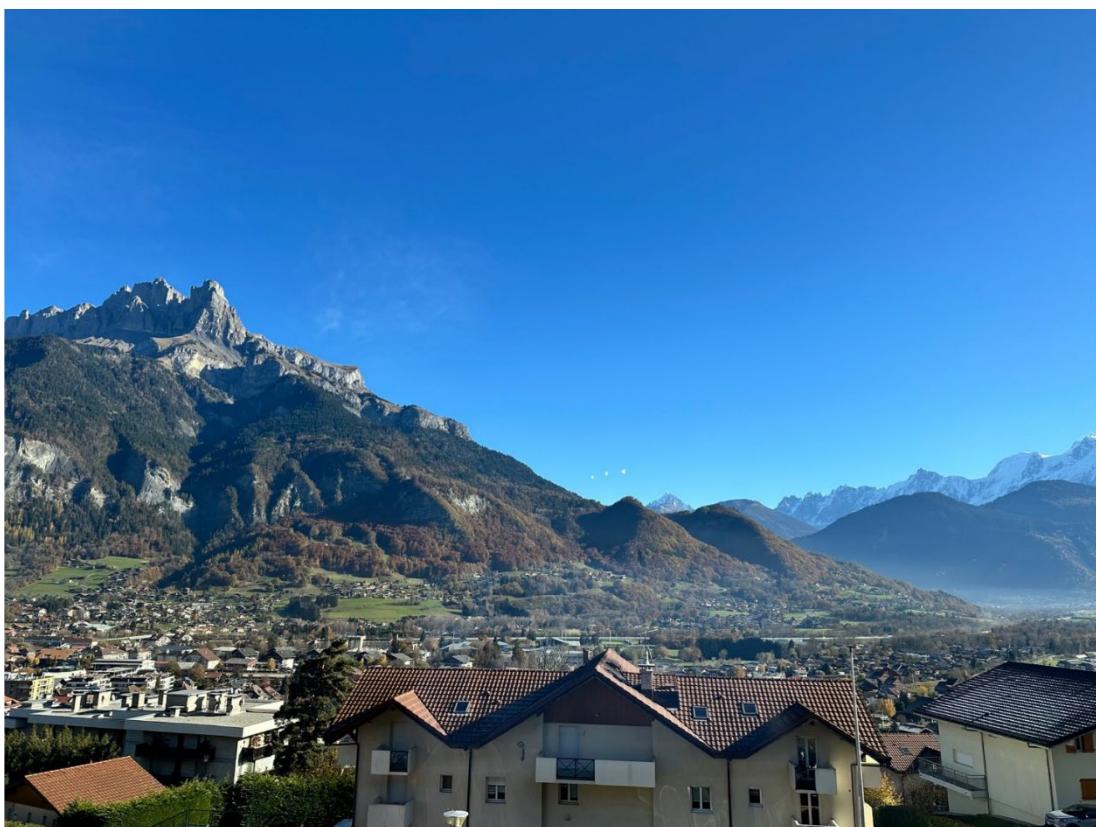


Figure 5 : reconstitution du lieu d'observation (image : témoin)

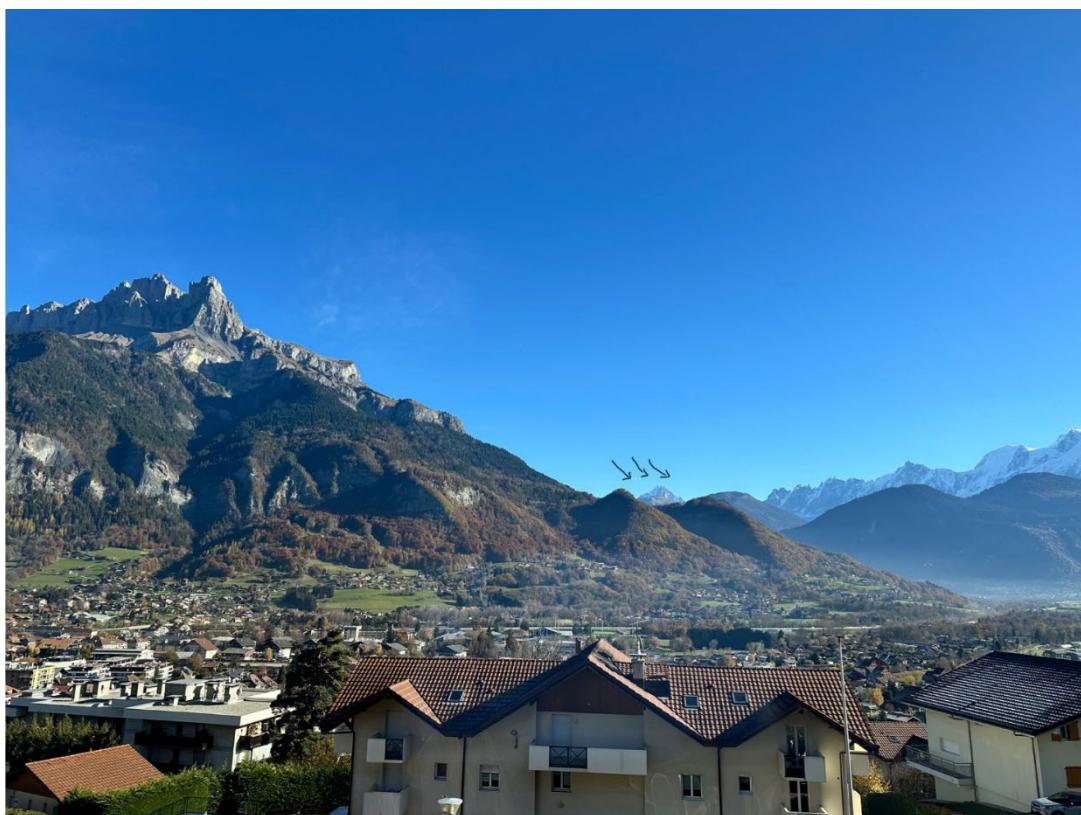


Figure 6 : reconstitution du lieu d'observation (image : témoin)



Figure 7 : reconstitution du lieu d'observation (image : témoin)

Le PAN est décrit comme étant tout d'abord une lumière rouge, qui a été remplacée par un point blanc qui s'est ensuite séparé en 3 points.

L'observation a duré 5 minutes. Il est à noter que le témoin indique que la phase en lumière rouge a duré 2 minutes, et la phase en lumière blanche 3 minutes.

Aucun autre témoin n'a été trouvé.

3- DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Situation astronomique : une reconstitution sur Stellarium pour Sallanches (74) le 17 novembre 2024 à 0h38 montre la présence de la Lune en phase fortement gibbeuse à 69° de hauteur au Sud-Sud-Est.

Trois planètes sont visibles à l'œil nu, à savoir Saturne (magnitude 0,88) à 6° de hauteur à l'Ouest-Sud-Ouest, Jupiter (magnitude -2,77) à 61° de hauteur au Sud-Est, et Mars (magnitude -0,27) à 30° de hauteur à l'Est.

Les autres astres principaux sont les étoiles les plus brillantes du ciel d'hiver (Capella, Procyon, Bételgeuse, Rigel et Sirius), visibles en hauteur vers le Sud-Est (Figure 8).



Figure 8 : situation astronomique (image : Stellarium)

Le témoin indique que la Lune était au-dessus de sa tête, et qu'il y avait Mars et Jupiter, ce qui est tout à fait cohérent avec les données astronomiques.

Situation météo : le lieu d'observation est à proximité immédiate de la station de Sallanches (74). Les données indiquent l'absence de pluie, une température de -1°C et un vent quasi nul pouvant souffler du Sud-Ouest (Figure 9).

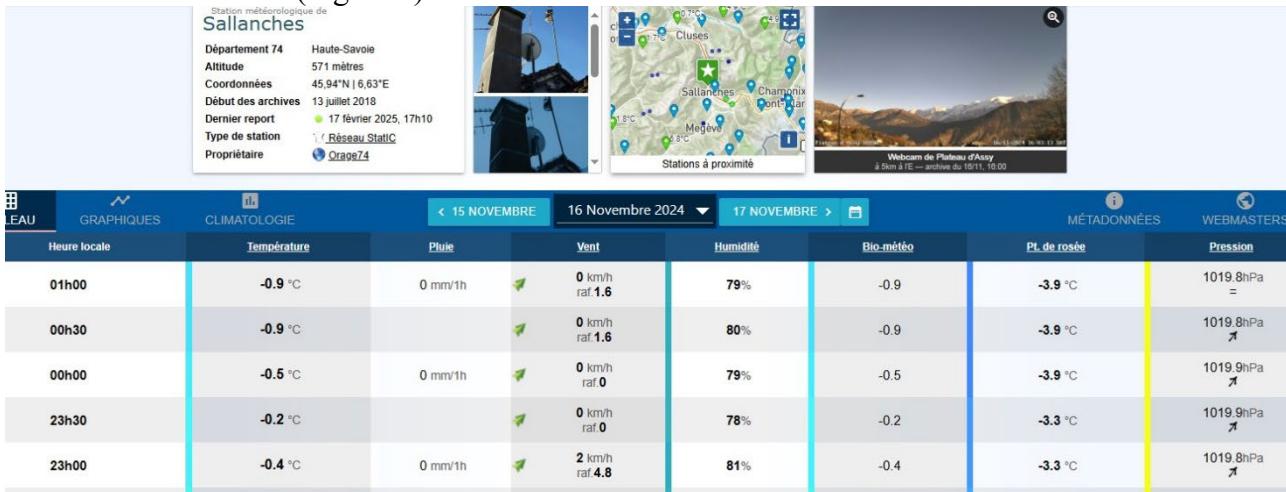


Figure 9 : situation météo (image : Infoclimat)

Les images satellites montrent que le ciel était parfaitement dégagé (Figure 10).

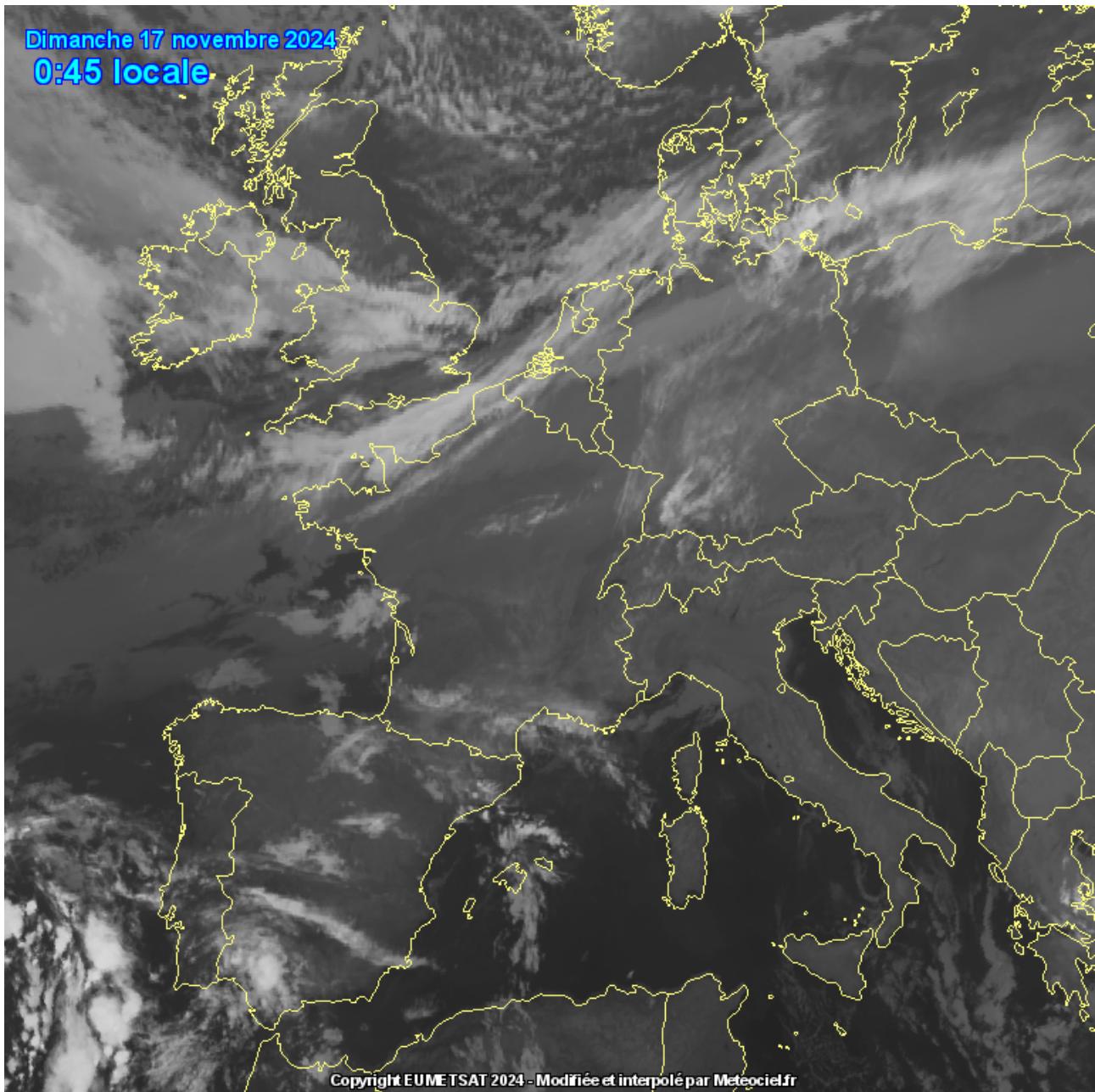


Figure 10 : situation météo (image : MeteoCiel)

Le témoin indique que le ciel était dégagé, ce qui est cohérent avec les données météorologiques.

Situation aéronautique : le témoin ne mentionne pas avoir vu d'avion durant l'observation. Il indique toutefois avoir pensé à un hélicoptère, mais a rejeté cette idée car il n'y avait pas de lumière clignotante ni de lumière verte, ni même de bruit.

Le 26 janvier 2025, le GEIPAN a fait une demande de restitution du trafic aérien auprès du CAPCODA*. Le 28 janvier, une nouvelle demande a été faite suite à une erreur de datation (le 17 novembre à 0h38 étant en réalité le 16 novembre à 23h38 UTC). La réponse, obtenue le lendemain, ne montre aucun aéronef pouvant correspondre au PAN (Figures 11 et 12).

*voir Glossaire

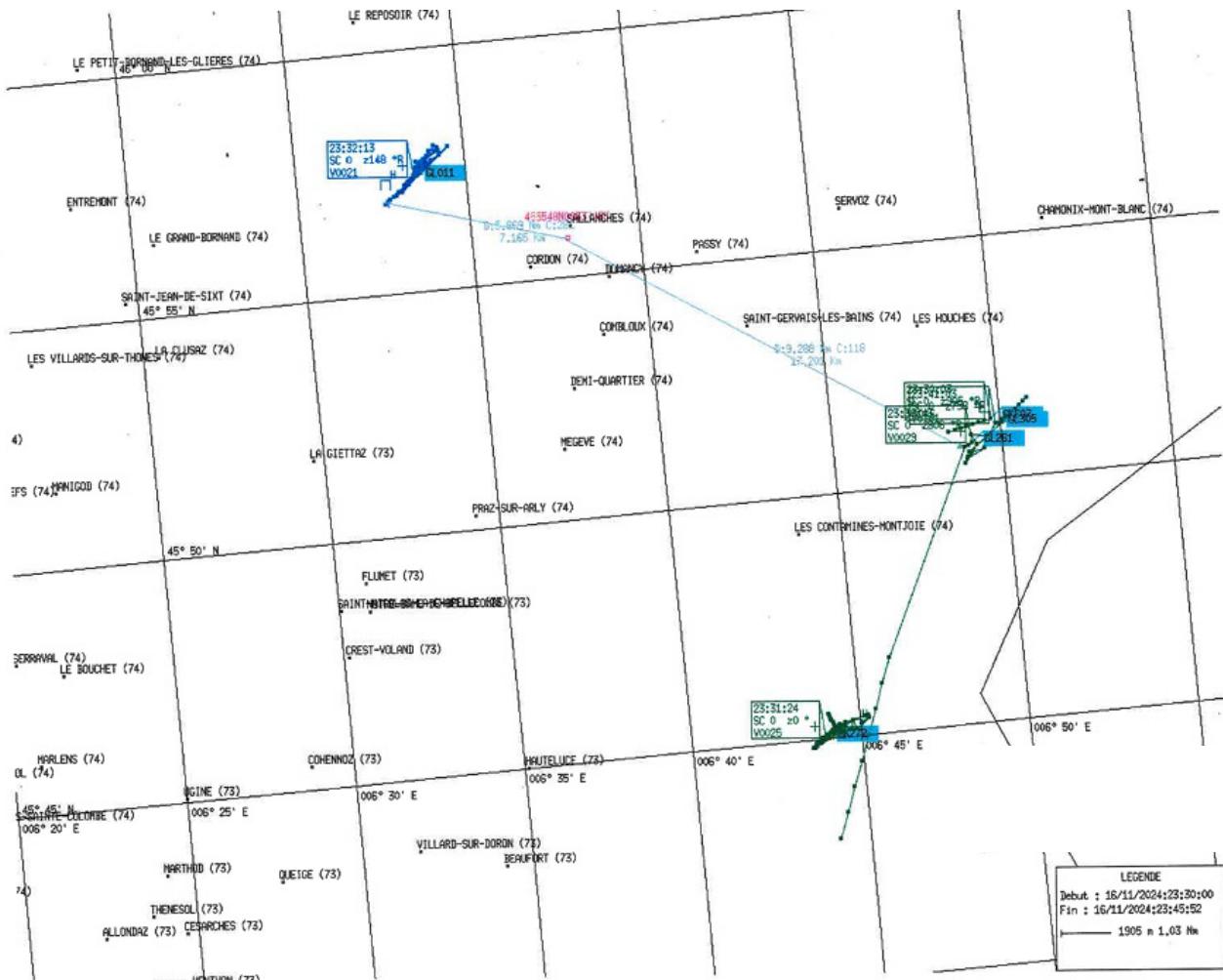


Figure 11 : situation aéronautique (image : CAPCODA)

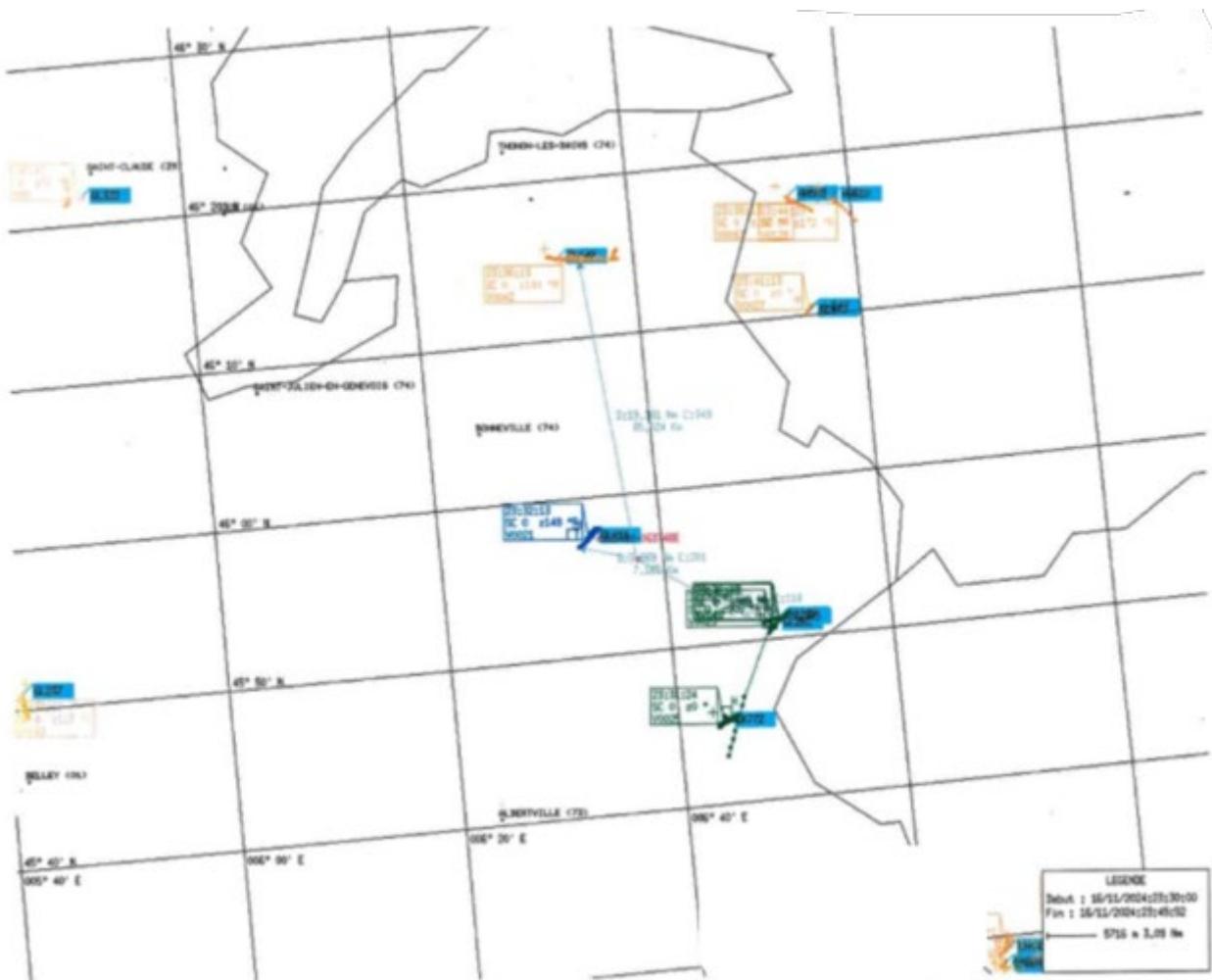


Figure 12 : situation aéronautique (image : CAPCODA)

Situation astronomique : le témoin ne mentionne pas non plus avoir vu de satellite durant l'observation.
 Une reconstitution sur In-The-Sky.org montre qu'aucun satellite n'était visible au moment de celle-ci.

3.1. SYNTHESE DES ELEMENTS COLLECTES

TEMOIGNAGE UNIQUE

| # | QUESTION | REPONSE (APRES ENQUETE)* |
|----|---|--------------------------|
| A1 | Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75)) | Sallanches (74) |
| A2 | (opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement | |

| | |
|--|--|
| Direction Technique et Numérique Direction Adjointe Service GEIPAN COMPTE RENDU D'ENQUETE SALLANCHES (74) 17.11.2024 Non sensible | Réf : selon DTN_DA_GP-2024.0012609 Date : 27/11/2025 Edition : 1, Révision : 0 Page : 11/26 |
|--|--|

| | | |
|---|---|---|
| A3 | (opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion | |
| <i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i> | | |
| B1 | Occupation du témoin avant l'observation | « J'étais sur internet » |
| B2 | Adresse précise du lieu d'observation | Domicile du témoin |
| B3 | Description du lieu d'observation | « L''endroit où j'ai vu le phénomène se situe au dessus des Aiguilles de Waren, puis en direction de Chamonix » |
| B4 | Date d'observation (JJ/MM/AAAA) | 17/11/2024 |
| B5 | Heure du début de l'observation (HH:MM:SS) | 0h38 |
| B6 | Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS) | 5 min |
| B7 | D'autres témoins ? Si oui, combien ? | « Non, j'étais seul » |
| B8 | (opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ? | « Pas de témoins » |
| B9 | Observation continue ou discontinue ? | « continue » |
| B10 | Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ? | |
| B11 | Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ? | « Ce que j'ai vu c'est éloigné plein EST. » |
| B12 | Phénomène observé directement ? | OUI |
| B13 | PAN observé avec un instrument ? (lequel ?) | « J'ai observé le phénomène à l'œil nu. » |
| B14 | Conditions météorologiques | « Le ciel était dégagé, c'était pleine lune. » |
| B15 | Conditions astronomiques | « Pleine Lune qui était au dessus de la tête, il y avait Mars et Jupiter. » |
| B16 | Equipements allumés ou actifs | « J'étais dans mon salon lumières éteintes, il y avait les lumières de la cours de mon immeuble. » |
| B17 | Sources de bruits externes connues | « J'ai ouvert la fenêtre, je n'ai pas entndu de bruit (pas de bruit d'hélicoptère) » |
| <i>Description du phénomène perçu</i> | | |
| C1 | Nombre de phénomènes observés ? | « 2 phénomènes = Une lumière rouge au sommet de la Tête de Colonne qui c'est déplacée. 3 lumières blanches qui ont remplacé la lumière rouge, » |
| C2 | Forme | « Points lumineux » |
| C3 | Couleur | « 1 point rouge Puis 3 points blancs » |
| C4 | Luminosité | « La lumière Rouge = 4 fois la taille de Jupiter Les lumières blanches = moitié de la taille de Jupiter » |
| C5 | Trainée ou halo ? | « Pas de trainé ni de Halo. » |

| | |
|--|--|
| Direction Technique et Numérique Direction Adjointe Service GEIPAN COMPTE RENDU D'ENQUETE SALLANCHES (74) 17.11.2024 Non sensible | Réf : selon DTN_DA_GP-2024.0012609 Date : 27/11/2025 Edition : 1, Révision : 0 Page : 12/26 |
|--|--|

| | | |
|-----|--|--|
| C6 | Taille apparente (maximale) | « La lumième rouge = 2 mm Les 3 lumières blanches = 1 mm chacune » |
| C7 | Bruit provenant du phénomène ? | « Aucun bruit » |
| C8 | Distance estimée (si possible) | « La Lumière rouge semblait être à 10 km Les lumières blanches aussi à 10 km puis elles se sont élignées ensemble direct EST. » |
| C9 | Azimut d'apparition du PAN (°) | 45° |
| C10 | Hauteur d'apparition du PAN (°) | 60° |
| C11 | Azimut de disparition du PAN (°) | « Le phénomène a commencé à 45° pour allé à 80° = le point rouge c'est déplacé Ensuite le point rouge a été remplacé pour 3 point blanc qui se sont éloignés de 2° chacun, puis les points ont pris la direction plein EST. » |
| C12 | Hauteur de disparition du PAN (°) | « Le phénomène à commencé » à 60° pour descendre à 45°. » |
| C13 | Trajectoire du phénomène | « Le point rouge = ligne droite descendante Les 3 point blanc = lignes droite » |
| C14 | Portion du ciel parcourue par le PAN | NSP |
| C15 | Effet(s) sur l'environnement | « Aucun effet. » |
| D1 | Reconstitution sur croquis /plan / photo de l'observation ? | OUI |
| E1 | Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ? | « En voyant le point rouge au sommet de la Tête du Colonne je pensais que c'était des reandonneurs qui faisaient brûler des feux de bengale. Puis j'ai pensé à un hélicoptère mais il n'y avait pas de lumière clignotante ni de lumière verte, ni même de bruit. » |
| E2 | Qu'a fait le témoin après l'observation ? | « J'en ai parlé à ma famille proche. » |
| E3 | Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ? | « Je ne comprends pas ce que j'ai vu. » |
| E4 | Intérêt porté aux PAN avant l'observation ? | « Oui, je m'interesse car j'observe le ciel. » |
| E5 | L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ? | « Je sais que des pilotes de lignes ont vu des phénomènes de type OVNIS lors de vols. » |
| E6 | Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ? | « Les relvès radard peut être, mais le phénomède a été bref. » |
| E7 | L'expérience vécue a-t-elle modifié quelque chose dans la vie du témoin? | NSP |

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Deux hypothèses sont envisagées : l'observation de lumières d'un ou plusieurs véhicules ou de parapentes.

4.1. ANALYSE DES HYPOTHESES

Dans la mesure où le PAN a toujours été vu sur la ligne de crêtes, et que les couleurs rouge et blanche sont celles utilisées par les phares de véhicules, il est envisageable que le PAN était situé au sol, et non dans le ciel, excluant de ce fait toute observation de type aéronautique.

Il est d'ailleurs à rappeler qu'aucun aéronef n'était présent à proximité du lieu d'observation.

Toutefois, on remarque que l'hôpital de Sallanches (74) est dans l'axe d'observation du PAN, à environ 1 km à l'Est-Nord-Est du lieu d'observation. Un hélicoptère volant trop bas pour être détecté par les radars et se posant sur le toit de l'hôpital pourrait éventuellement expliquer l'observation, sa descente vue depuis le lieu d'observation coïncidant avec la ligne de crêtes. Mais il s'avère qu'aucun vol d'hélicoptère n'a été déclaré au moment de l'observation (Figure 13).



Boîte de réception

Bonjour,

Aucun appareil ne s'est posé sur cette période.

Cordialement,

Responsable sécurité incendie et sureté
Service de Sécurité incendie
Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc
Chamonix-Sallanches



Figure 13 : réponse de l'hôpital de Sallanches (74) (image : GEIPAN)

L'intégralité de la trajectoire du PAN se situe a priori sur le territoire de la commune de Passy (74), d'après la localisation de la ligne de crête (Figure 14).

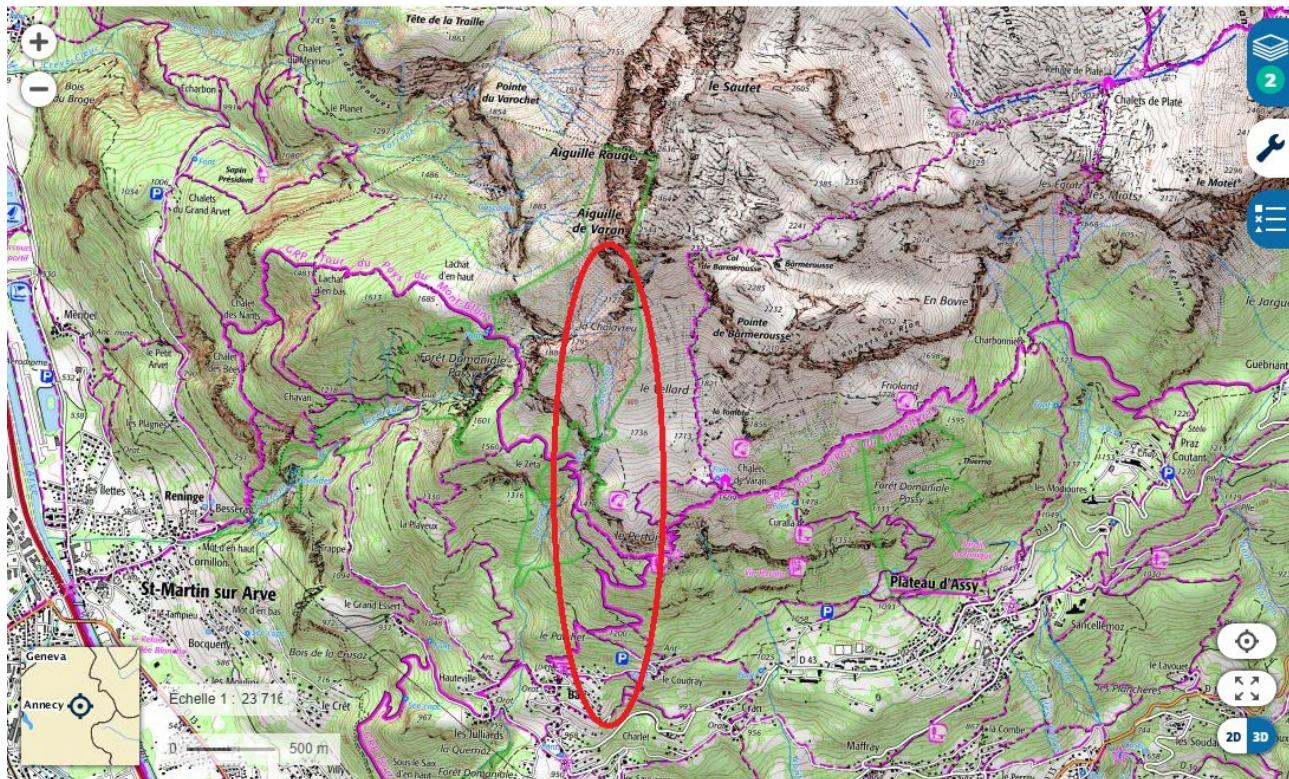


Figure 14 : localisation de la ligne de crête (image : Géoportail)

La mairie de Passy (74) a été contactée par mail pour savoir si un événement particulier avait eu lieu durant la nuit du 16 au 17 novembre 2024.

Si aucun phénomène particulier n'a eu lieu au niveau des sommets du Colonney et de l'Aiguille de Varan, il a été suggéré qu'il pourrait y avoir des informations sur le groupe Facebook « Tu sais que tu viens de Passy » ou qu'un exercice du Peloton Gendarmerie de Haute-Montagne (PGHM) de Chamonix ait pu avoir lieu ce soir là (Figures 15 et 16).



jeu. 06/03, 08:20

 Répondre à tous | ▾

Boîte de réception

Bonjour Monsieur,

Nous n'avons pas de témoignages sur des phénomènes particuliers sur les sommets du Colonney et de l'Aiguille de Varan les 16 et 17 novembre.
Nous serions intéressés d'avoir plus de précisions sur ce qui a motivé votre demande.

En attendant, vous pouvez essayer de visionner les webcams de Flaine situées à proximité et qui vous permettent de remonter à cette date :
<https://www.flaine.com/webcams/>

- Flaine Vérets (vu sur Colonney signalé)
- Webcam Grandes Platières (à droite)
- Aup de Véran (Colonney enneigé à droite de l'écran)

Il est aussi possible qu'il y ait eu des informations sur la page Facebook « Tu sais que tu viens de Passy »
<https://www.facebook.com/groups/312901915530575>

Bien cordialement,



Maire de Passy
Vice-Président CCPMB

www.ville-passy-mont-blanc.fr

Figure 15 : réponse de la mairie de Passy (74) (image : GEIPAN)



jeu. 06/03, 18:08

 | ▾

Bonsoir Monsieur,

Merci pour ces compléments.
Il me semble avoir vu passer des informations sur la pages Facebook que je vous ai signalée. A voir.

Vous devriez aussi prendre attache avec le Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne (PGHM) de Chamonix (direction Est depuis le Colonney),
afin de vérifier si un exercice ou une recherche de nuit n'était pas engagée.

Bien cordialement

Figure 16 : réponse de la mairie de Passy (74) (image : GEIPAN)

Une recherche sur le groupe Facebook mentionné n'a pas permis d'obtenir des informations complémentaires, et aucune activité de la gendarmerie n'a eu lieu (Figure 17).



mar. 10/06, 19:05



avertissement.txt
1 Ko



Télécharger

Bonsoir Monsieur,

Nous n'avons eu aucune activité déclarée et connue pour cette date.

Bien cordialement,

ADJUDANT-CHEF

Commandant de brigade

Référent recrutement Haute-Savoie

51, avenue du Coteau - 74190 PASSY

www.interieur.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Figure 17 : réponse de la gendarmerie (image : GEIPAN)

Un examen attentif du relief montre la présence d'une vaste zone dégagée largement carrossable au pied de l'Aiguille de Varan, à savoir le Plateau d'Assy, juste au-dessus du Pertuis mentionné par le témoin sur sa reconstitution du relief. Ce plateau dispose de plusieurs chemins pouvant être empruntés par des véhicules, et qui sont présents au niveau de la ligne de crêtes, vue depuis le lieu d'observation (Figures 18, 19 et 20).

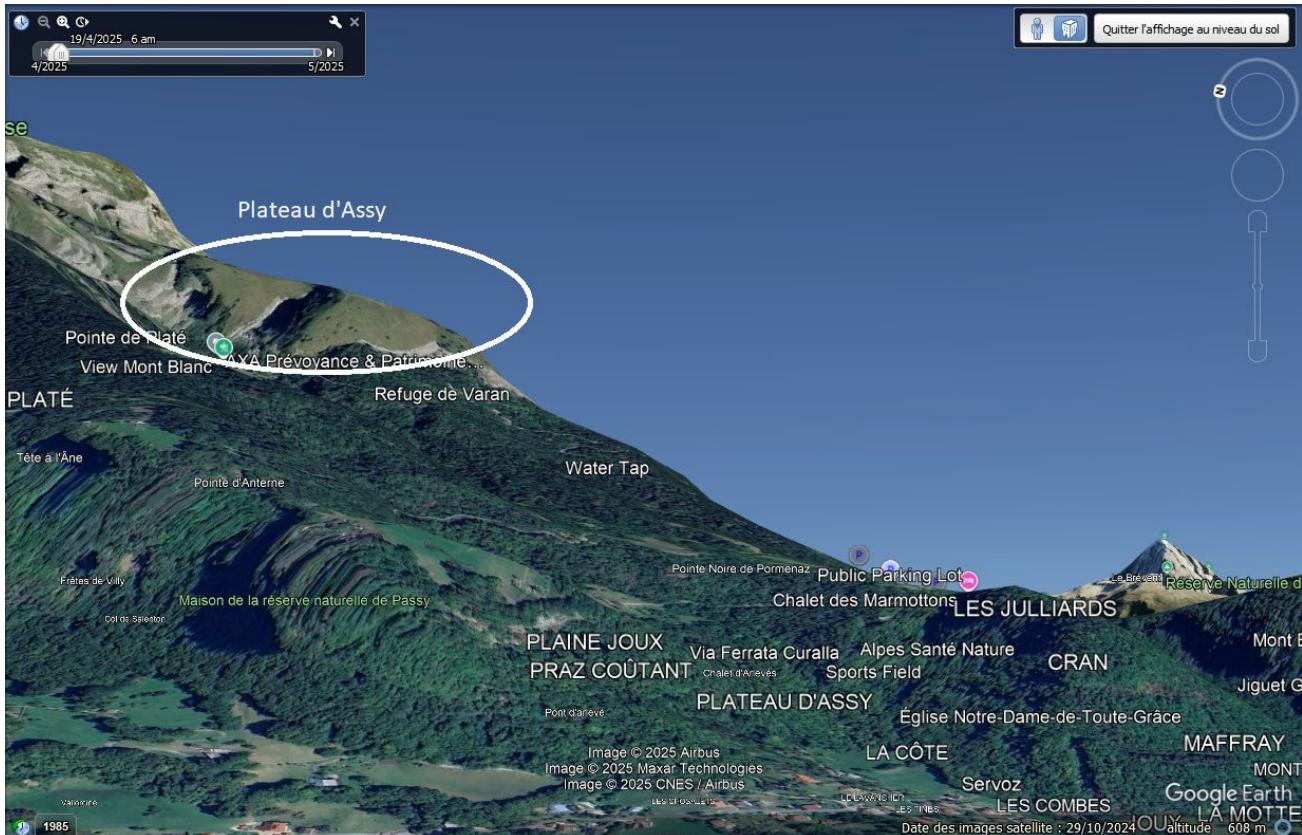


Figure 18 : reconstitution du relief visible depuis le lieu d'observation (image : Google Earth)

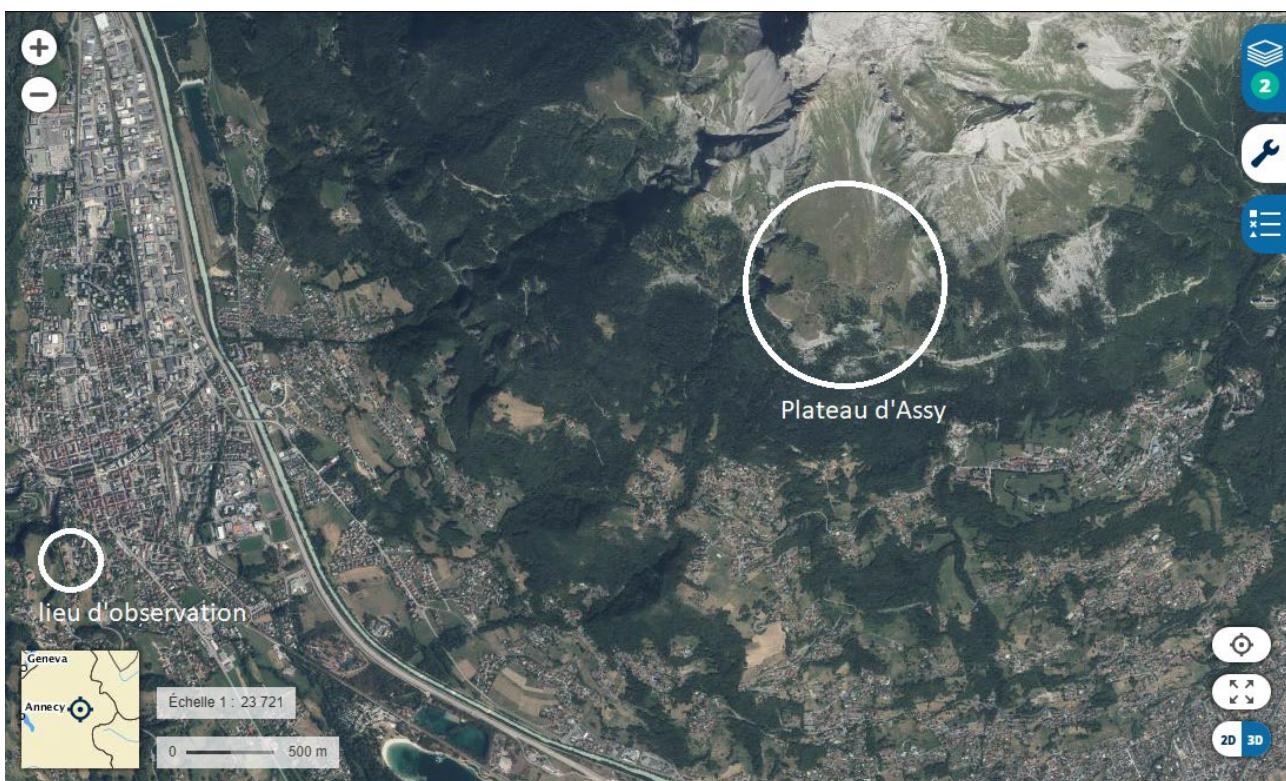


Figure 19 : reconstitution du lieu d'observation (image : Géoportail)

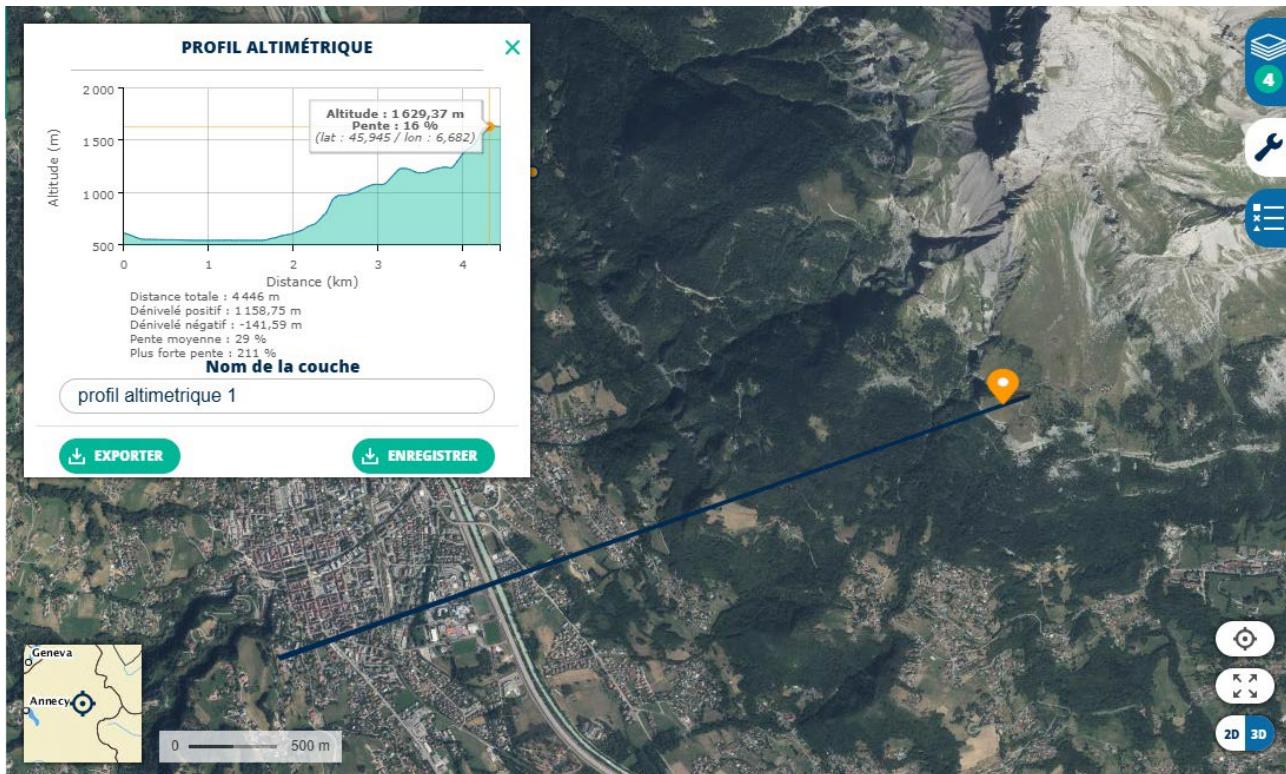


Figure 20 : profil altimétrique du lieu d'observation (image : Géoportail)

On relève qu'un chemin, jouxtant la route d'accès aux chalets de Varan, est situé sur la ligne de crêtes (Figures 21, 22 et 23).

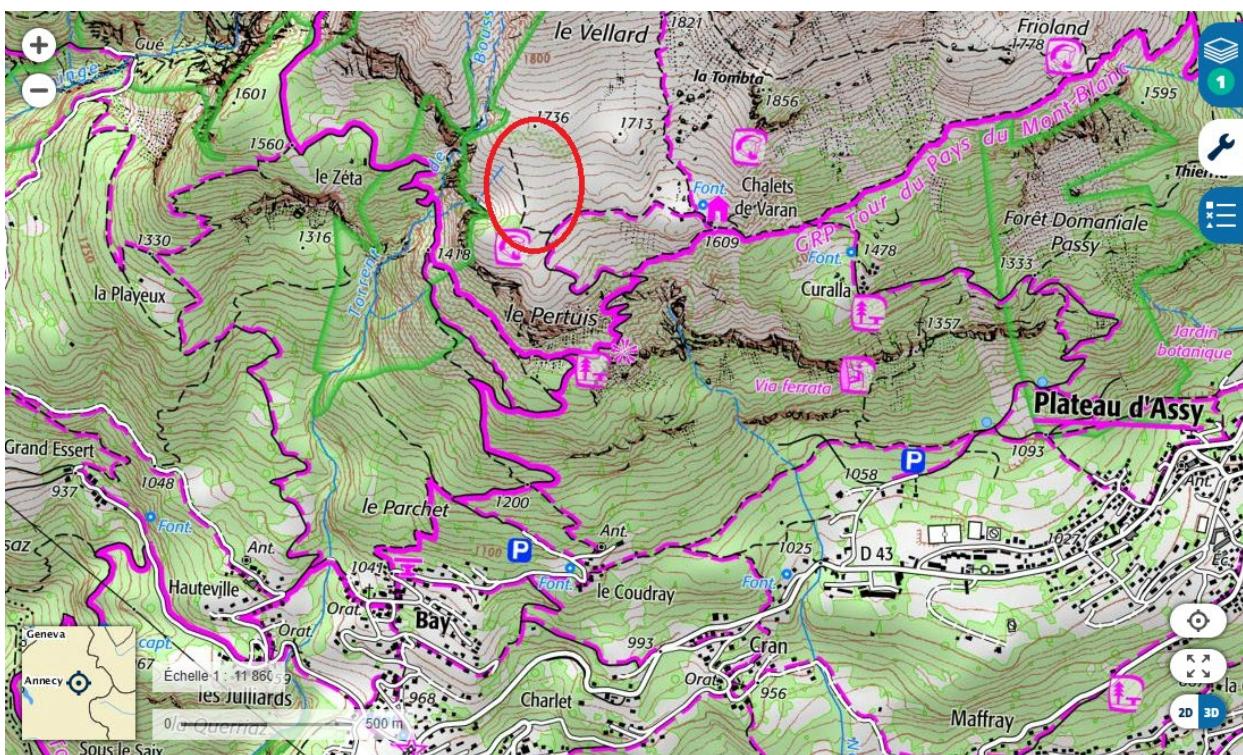


Figure 21 : localisation d'un chemin situé sur la ligne de crêtes (image : Géoportail)



Figure 22 : localisation d'un chemin situé sur la ligne de crêtes (image : Géoportail)

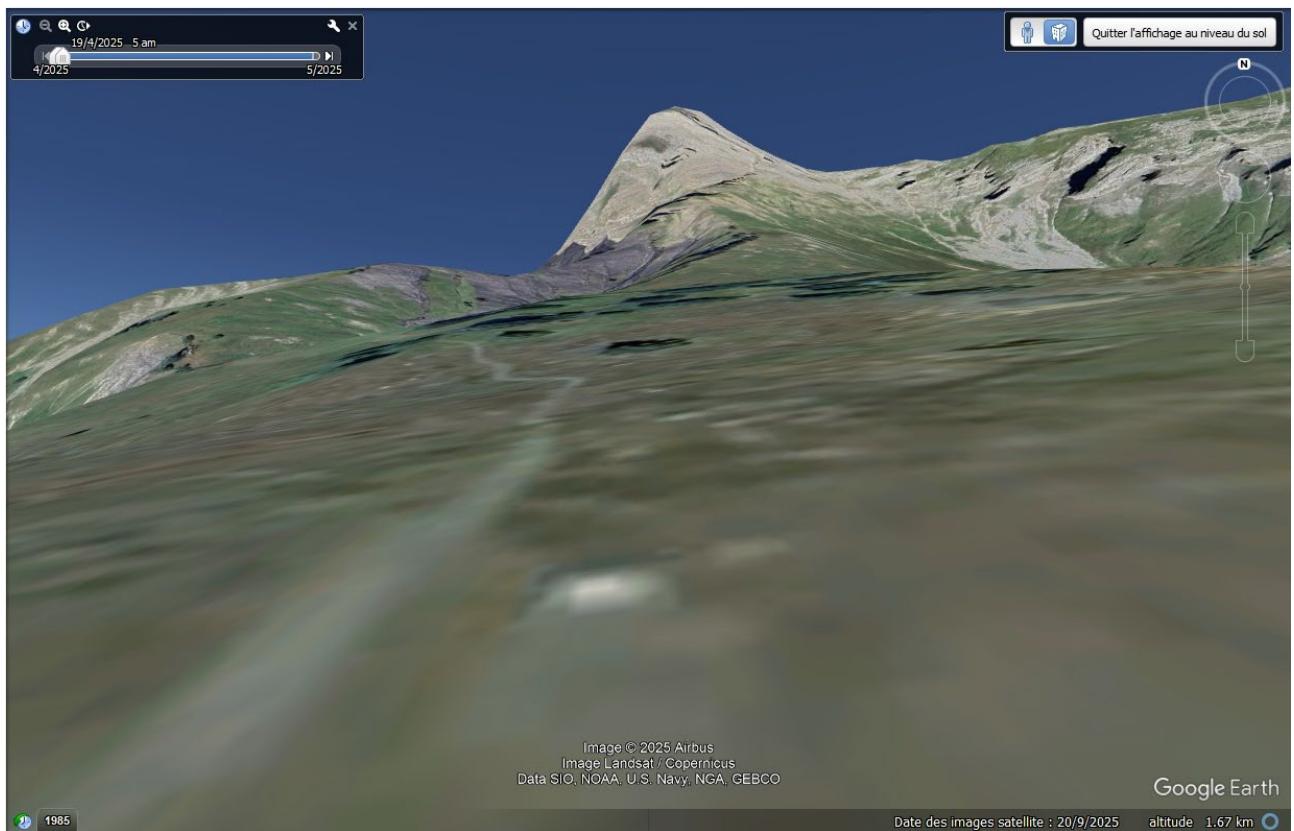


Figure 23 : reconstitution du relief au niveau du chemin situé sur la ligne de crêtes (image : Google Earth)

Modèle CR selon DTN/DA/GP-2024.0012609

Un ou plusieurs véhicules phares allumés descendant le long de ce chemin, avant d'emprunter la route menant vers le centre de Passy (74), pourraient donc être à l'origine du PAN.

Un trajet le long de la ligne de crêtes ferait disparaître ces éventuels véhicules au niveau du hameau du Coudray. Ce parcours mesure environ 3 km, avec environ un km au-dessus du Pertuis et 2 km en dessous (Figure 24).

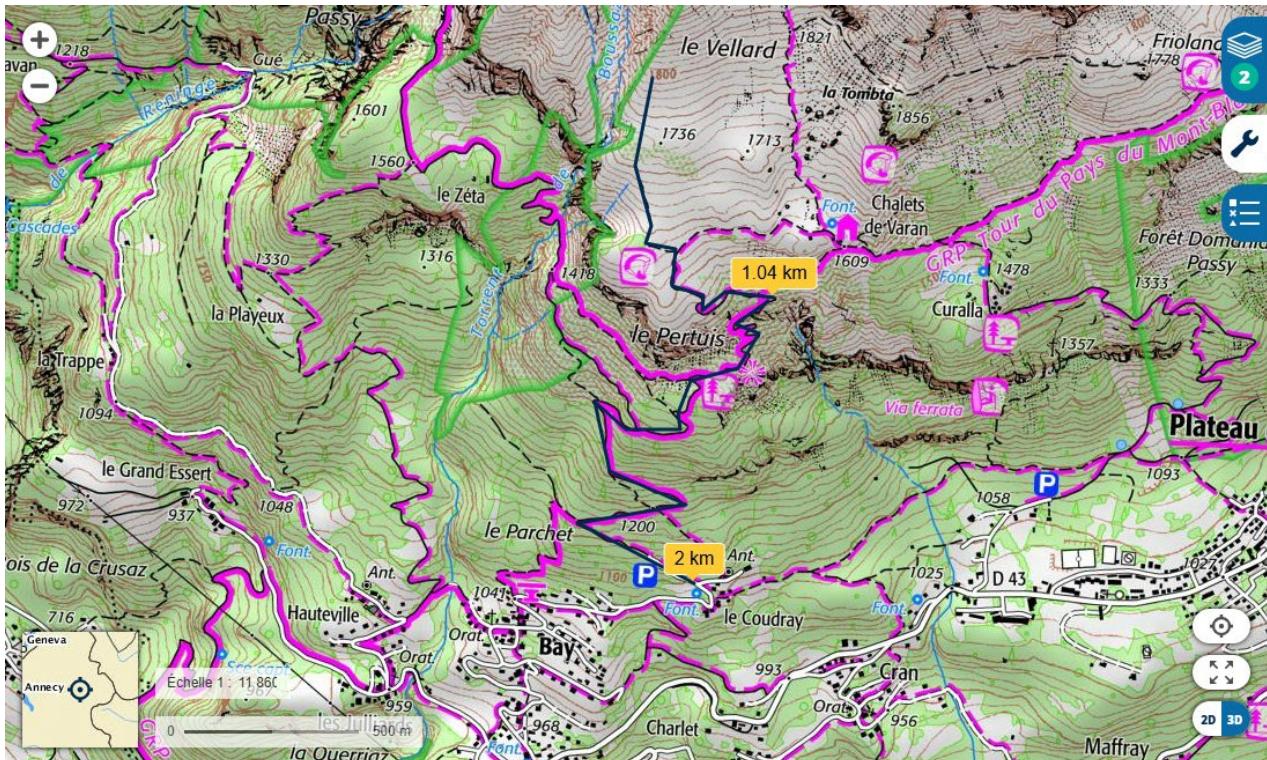


Figure 24 : mesure d'un trajet potentiel le long de la ligne de crête (image : Géoportail)

Toutefois, cette hypothèse explicative n'est pas cohérente avec le fait que la lumière initiale était vue au sommet de l'Aiguille de Varan selon le témoin.

De plus, l'intégralité du parcours présumé n'est pas visible depuis le lieu d'observation, notamment le passage du Pertuis puis les lacets à travers une forêt de conifères, rendant très difficile l'observation continue d'une lumière descendant la ligne de crête. Sans être totalement exclue, l'hypothèse de l'observation de véhicules n'est pas consolidée.

Une reconstitution sur Géoportail montre que le PAN était vu entre les azimuts 55° et 83° (Figure 25).

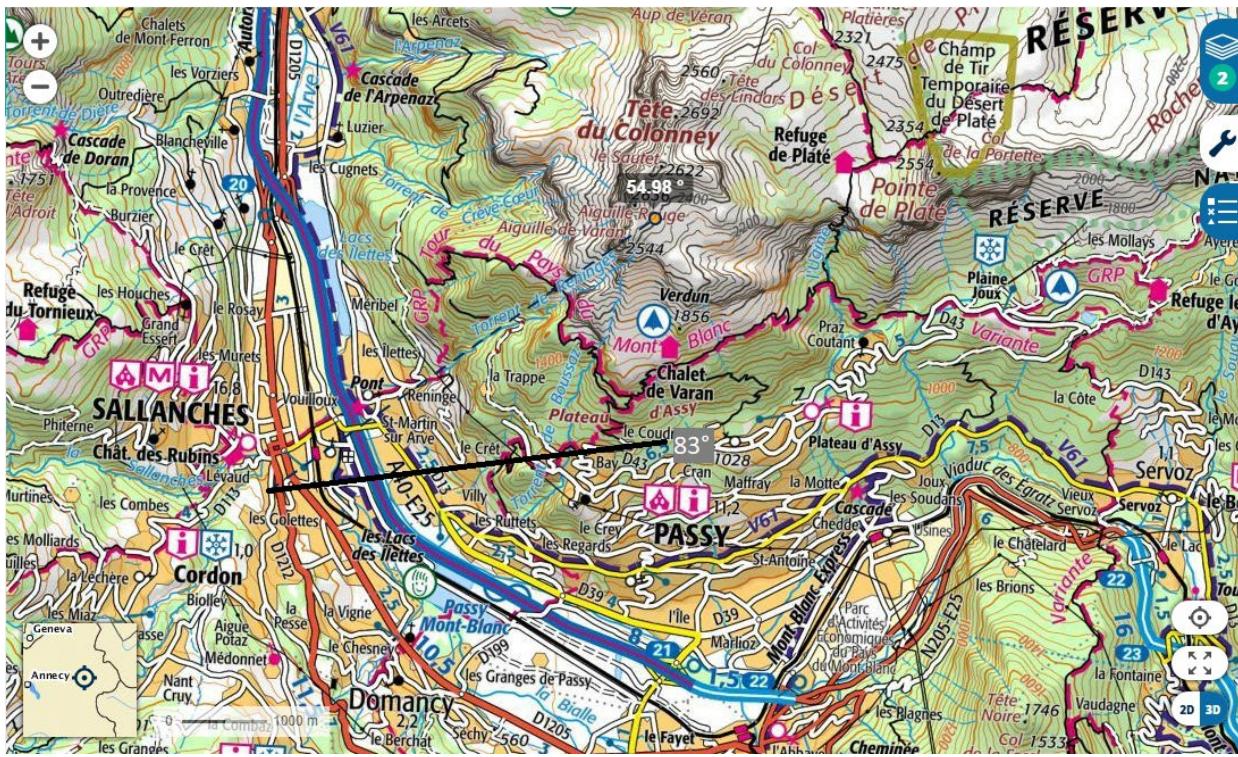


Figure 25 : mesure de l'azimut du PAN (image : Géoportail)

Un examen de la carte montre la présence de plusieurs spots de parapente proches de la ligne de crête (Figure 26).

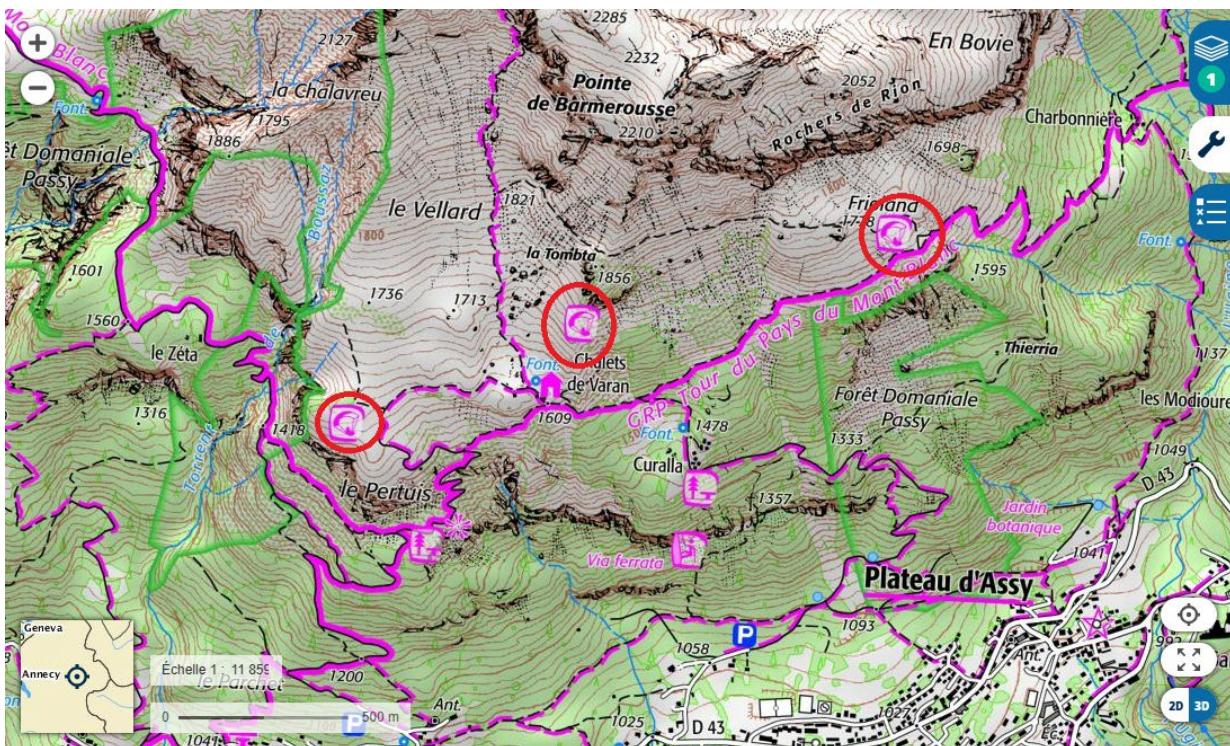


Figure 26 : localisation des spots de parapente (image : Géoportail)

| | |
|---|---|
| <p style="text-align: center;"> Direction Technique et Numérique Direction Adjointe Service GEIPAN COMPTE RENDU D'ENQUETE SALLANCHES (74) 17.11.2024 Non sensible </p> | <p>Réf : selon DTN_DA_GP-2024.0012609</p> <p>Date : 27/11/2025</p> <p>Edition : 1, Révision : 0</p> <p>Page : 22/26</p> |
|---|---|

Un vol nocturne de parapente à basse altitude pourrait éventuellement expliquer l'observation, notamment le fait que le PAN soit vu en continu.

L'hypothèse paraît toutefois étonnante, mais il s'avère qu'il est possible de voler en parapente les nuits entourant la pleine lune, ce qui était le cas à la date de l'observation, la pleine lune ayant eu lieu le 15 novembre 2024 à 23h29, c'est-à-dire la nuit précédant l'observation : [réglementation : vol de nuit en parapente](#) (Figure 27).

réglementation : vol de nuit en parapente
 $\leq \leq (12/32) \geq \geq$
levantour:
 Je maintiens que depuis la nouvelle réglementation de 2007 le vol de nuit est parfaitement légal si la luminosité est suffisante c'est à dire qqes jours avant et après la pleine lune... selon moi l'interprétation du texte est limpide.....
tequila:
 Citation de: levantour le 25 Juillet 2011 - 21:53:11
 Je maintiens que depuis la nouvelle réglementation de 2007 le vol de nuit est parfaitement légal si la luminosité est suffisante c'est à dire qqes jours avant et après la pleine lune... selon moi l'interprétation du texte est limpide.....
 et donc pour être dans les clou je vais appeler le district et voir comment ça se passe
 et peut être la fédé aussi
levantour:
 Pas la fédé.... la DGAC.....
levantour:
 Bon courage... en 2007 4 copains ont essayé... personne à la DGAC n'as été capable de leur répondre.... "il faut une jurisprudence interprétant la réglementation européenne désormais applicable" est la seule réponse cohérente qu'ils ont pu obtenir... amuse toi bien...
mike57:
 [quote]
 correct vol: en revanche c'est tout sauf tranquille :mrgreen: déco vent de cul, arbres qu'on sent juste qu'on passe pas loin du tout, visibilité nulle en vol voir troublée par l'hélico du secours en montagne qui doit dégager sur une intervention de nuit (déjà vécu on sert les fesses quand même :?), peur de percuter le mec devant, atterrissage pas facile à trouver puis faut sentir dans quel sens on va poser, on voit pas forcément si y'a des arbres ou des clotures voir des piquets métalliques au sol :sos: , appréciation de la hauteur sol trouquée par l'absence de visibilité bref c'est tout sauf tranquille :mrgreen:
 Pour nous c'est NOTAM systématique avec veille de la fréquence aviation obligatoire.
 [/quote]
 Salut Jonsnake
 Je savais que tu allais me corriger quand j'ai écrits "tranquille" :)
 J'ai fait pas mal de sauts de nuits et on avait les mêmes problèmes(sauf les déco) sur la probabilité d'un atterrissage normal.
 C'est ce qui faisait tout le charme de l'exercice :mdr:

Figure 27 : discussion sur la réglementation du vol de nuit en parapente (image : Parapentiste.info)

Le Club Mont-Blanc Vol Libre, qui gère les vols de parapente depuis le plateau d'Assy a donc été contacté par mail pour savoir si un vol nocturne avait eu lieu au moment de l'observation.

Si aucun vol de ce type n'est organisé par le club, son responsable a néanmoins fourni un élément clef en indiquant que durant la nuit du 16 au 17 novembre, un vol en wingsuit (BASE jump) impliquant 3 wingsuiters ont effectué un saut depuis l'Aiguille de Varan, survolant le plateau d'Assy, et volant avec des lampes éclairant l'intérieur des combinaisons et des fumigènes au pied (Figures 28 et 29).



Hier, 09:21

Répondre à tous | ▾

Bonjour,

Le club n'a jamais organisé de vol nocturne mais quelques pilotes le font tout de même.

En revanche des vols en Wingsuit (BASE jump) sont parfois réalisés depuis l'Aiguille Rouge de Varan en nocturne, la plus part du temps les soirs de pleine lune.

Ils survolent souvent le décollage de parapente de Varan.

Il y a eu une vidéo de ce vol qui a été publié sur les réseaux le 20 novembre 2024.

Cette nuit là, 3 wingsuiters ont volé avec des lampes éclairant l'intérieur de leurs combinaisons + fumigène au pied.

Bonne journée

Cordialement.

Club Mont-Blanc Vol Libre



club@cmbvl.fr
1 place de la mairie

74190 PASSY - FRANCE

Figure 28 : réponse du responsable du Club Mont-Blanc Vol Libre (image : GEIPAN)



Aujourd'hui, 09:13

▼

Bonjour,

Les vols ont bien eu lieu dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17 novembre 2024.
La vidéo a été publiée le 20 novembre.

Bonne journée

Cordialement

Club Mont-Blanc Vol Libre



club@cmbvl.fr
1 place de la mairie

74190 PASSY - FRANCE



Figure 29 : réponse du responsable du Club Mont-Blanc Vol Libre (image : GEIPAN)

| | |
|--|--|
| Direction Technique et Numérique Direction Adjointe Service GEIPAN COMPTE RENDU D'ENQUETE SALLANCHES (74) 17.11.2024 Non sensible | Réf : selon DTN_DA_GP-2024.0012609 Date : 27/11/2025 Edition : 1, Révision : 0 Page : 24/26 |
|--|--|

Bien que la vidéo mentionnée n'ait pas été retrouvée ni que l'horaire du saut ne soit pas indiqué, la réponse permet de consolider que ce triple saut explique parfaitement l'observation.

En effet, le Club Mont-Blanc Vol Libre a simplement été interrogé si un vol nocturne avait été organisé au niveau du plateau d'Assy. Or, la réponse contient plusieurs éléments parfaitement cohérents avec la description du PAN : saut depuis l'Aiguille de Varan, utilisation de fumigènes (parfaitement décrits par le témoin), lampes à l'intérieur des combinaisons (expliquant le changement de couleur du PAN du rouge au blanc, une fois les fumigènes épuisés) et nombre de wingsuiters correspondant au nombre final de lumières.

4.2. SYNTHESE DES HYPOTHESES

| HYPOTHESE(S) | EVALUATION* |
|---------------------------------|--------------|
| 1. Lumières de véhicules | 0.725 |
| 2. Parachutistes | 0.950 |

*Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)

| 1. Lumières de véhicules - Evaluation des éléments pour l'hypothèse # 52275 | | | |
|---|---|---|-------------|
| ITEM | ARGUMENTS POUR | ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR | POUR/CONTRE |
| Forme | Description du PAN pouvant correspondre à des lumières de véhicules | Pas de certitude sur la présence de véhicules au moment de l'observation | 0.70 |
| Couleur(s) | Couleur rouge et blanche cohérentes avec des phares de véhicules | Pas de certitude sur la présence de véhicules au moment de l'observation | 0.75 |
| Azimut (préciser: début/fin) | Présence d'une route sur la ligne de crête dans la direction de l'observation | Trajet d'un véhicule pas entièrement visible sur l'ensemble de la trajectoire décrite par le témoin | 0.20 |

| 2. Parachutistes - Evaluation des éléments pour l'hypothèse # 52276 | | | |
|---|---|------------------------------------|-------------|
| ITEM | ARGUMENTS POUR | ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR | POUR/CONTRE |
| Forme | Description du PAN cohérente avec un vol nocturne de parachutistes | Marge d'erreur nulle | 1.00 |
| Couleur(s) | Couleur rouge correspondant aux fumigènes et blanche correspondant aux lampes de wingsuiters ayant fait un saut nocturne depuis l'Aiguille de Varan | Marge d'erreur nulle | 1.00 |
| Forme Traject. | Trajectoire apparente du PAN très cohérente avec le saut nocturne de 3 wingsuiters depuis l'Aiguille de Varan | Marge d'erreur très faible | 0.90 |

| | |
|--|--|
| Direction Technique et Numérique Direction Adjointe Service GEIPAN COMPTE RENDU D'ENQUETE SALLANCHES (74) 17.11.2024 Non sensible | Réf : selon DTN_DA_GP-2024.0012609 Date : 27/11/2025 Edition : 1, Révision : 0 Page : 25/26 |
|--|--|

| | | | |
|--------------------------------------|---|--|-------------|
| Azimut (préciser : début/fin) | Azimut du PAN parfaitement cohérent avec le saut nocturne de 3 wingsuiters depuis l'Aiguille de Varan | Marge d'erreur très faible | 0.95 |
| Date/Heure | Saut nocturne de 3 wingsuiters durant la nuit du 16 au 17 novembre 2024 confirmé par un club de parapente local | Pas d'horaire indiqué pour le saut, mais éléments clefs fournis directement par le club de parapente | |

4.3. SYNTHESE DE LA CONSISTANCE DU / DES TEMOIGNAGE (S)

La consistance* du cas est jugée bonne, bien qu'il n'y ait qu'un seul témoin et aucune photo du PAN, le témoignage est assez précis.

* voir Glossaire

5- CONCLUSION

Durant la nuit du 16 au 17 novembre 2024, un témoin résidant à Sallanches (74) observe un point lumineux rouge au sommet de la Tête du Colonney. Il suppose qu'il s'agit de personnes éclairant le sommet avec des fumigènes, comme cela se pratique traditionnellement à la Saint-Jean. Le point rouge se déplace ensuite le long de la crête côté Est, avant d'être remplacé par un point lumineux blanc qui se scinde en trois points distincts. Ces trois points poursuivent leur déplacement vers l'Est. La durée totale de l'observation est estimée à cinq minutes, dont environ deux minutes pour la phase en lumière rouge et trois minutes pour la phase en lumière blanche, selon le témoin..

D'étrangeté moyenne et de bonne consistance (témoin unique, mais témoignage assez précis, pas de photo du PAN), ce cas s'avère être une observation de 3 wingsuiters (BASE jump) ayant effectué un saut nocturne depuis l'Aiguille de Varan.

La description du PAN faite par le témoin est parfaitement cohérente avec ce type d'observation plutôt insolite, puisqu'un club local de parapente a pu confirmer que 3 wingsuiters ont fait un vol nocturne depuis l'Aiguille de Varan à l'occasion de la pleine lune, en utilisant des fumigènes (couleur rouge) et des lampes à l'intérieur de leurs combinaisons (lumières blanches).

Le cas est classé « A », observation de 3 parachutistes (wingsuiter) ayant effectué un saut nocturne depuis l'Aiguille de Varan.

*Glossaire :

| | |
|-------------|---|
| CAPCODA | Centre Air de planification et de conduite des opérations et de défense aérienne (Armée de l'Air et de l'Espace). |
| CONSISTANCE | Selon les critères du GEIPAN, la consistance est la quantité d'informations considérées comme fiables et objectivées, recueillies pour un témoignage. |

6- CLASSIFICATION

Etrangeté [E] 0.050

Constance [C] = [I]x[F] 0.750

Fiabilité [F]

Information [I]

Classé A

